

alcool ,présence de cannabis et autres ?

Par **Jeck**, le **19/05/2010** à **19:01**

Bonjour,Mr ou Mme

voilà mon histoire,Vers minuit nous partons a pied et nous arrivons à la boite de nuit pour y danser . Etant dans la bonne ambiance ,mon amis commande une bouteille de vodka pour les 6 personnes que nous étions.

je bois deux verres et ne me rappelle de rien d'autre à part être pris d'un sommeil foudroyant.

Je prend donc une décision,refaire les 2km a pied que nous venions de faire pour aller en boite sans avoir pris conscience du temps qui a bien pu s' écoulé entre temps .

je me souviens vaguement avoir dis a mon amis ,je vais dormir dans ma voiture et venez me chercher après pour aller dormir chez ta copine après .

Chose surprenante est que je ne me souviens plus avoir fais les 2km jusqu'au parking à pied .Et je me réveille dans un hospital en plein IRM.

Après avoir repris mes esprits petit à petit,on me fais prendre conscience que j'ai eu un grave accident de la route et que j'ai bien failli y passer .On me demande alors te souviens tu de quelques choses ? je répond "je crois que je me suis endormi".

On me reproche d'avoir un taux d'alcoolémie de 1,02gr/litre de sang et fumer du cannabis ,j' approuve pour l'alcool,mais pour le cannabis c' étais une semaine avant.(je ne suis pas un fumeur régulier)

Aujourd'hui je n'ai aucun doute sur le fait qu'une personne a mis à mon insu une substance dans mon verre.

Une première analyse toxicologique par prise de sang, révèle que j'ai des traces de codéine (dite douteuse au opiacée par la gendarmerie).

Ce que je ne comprend pas , une analyse ou c'est négatif ou c'est positif ,mais certainement pas dis "douteux".

Je vais être convoqué par le tribunal pour un taux d'alcoolémie de 1,02gr/litre de sang et présence de cannabis.

Mais on ne prend pas en compte la codéine dans mon sang qui pour moi après recherche de renseignement sur cette substance a fais que j'ai une amnésie totale sur la fin de ma soirée .

Je me vois donc sûrement avoir un retrait de point et suspension de permis à cause d'une personne qui ma drogué à mon insu.

Je suis perdu et me demande ce que pourrai bien faire la justice pour moi qui est faillie perdre la vie à cause d'un "inconscient" qui c'est permis de me faire perdre le contrôle de mes agissements.

Merci d'avance à ceux qui auront la patience de me lire et de me répondre.

Mes salutations distinguées.

Par **razor2**, le **19/05/2010** à **22:49**

Un avocat serait conseillé...Je ne sais pas si un juge "gobera" cette version des faits. Il faudra des témoignages, et une bonne dose de savoir faire pour qu'un avocat limite la casse à laquelle vous vous êtes, involontairement ou pas, exposé...

Par **Jeck**, le **20/05/2010** à **13:32**

Je ne cherche pas à faire "gobé" quoi que ce sois ,c'est malheureusement la triste réalité dont je suis victime.

Certe je conçois avoir fais l'erreur de sortir avec des personnes que je connais peu et dans un endroit peu recommandable.

Mais me retrouvé dans cette situation me révolte,car je me sent impuissant,et je ne cesse de pensée a cette personne qui a pu glissé je ne sais quel substance dans mon verre et que je tiens responsable de mes agissements ce soir là.

Je tire partie de cette leçon que viens de me donner la vie,je suis encore entier et bien en vie et sans séquelles mise à part quelques trouble de la mémoire à cause de mon traumatisme cranien.

Merci de votre réponse et de votre aide ,je ne pense pas prendre d'avocat car j'ai tout simplement l'impression d'être indéfendable et j'ai peur que sela m'enfonce encore plus ,déjà que la situation est bien néfaste pour moi,je suis deja tombé assé bas à mon gout.
encore merci